

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 14 janvier 2016

*Approuvé par le Conseil du 24 février 2016*

Présents : Mmes-MM

Buchholzer, Donnat, Doucet, Follain, Husser, Jacquemin, Kichelewski, Lenfant, Maurer, Schurr, Schwien, Vanderheyde, Wirbelauer, Kuentzler, Rusque,

Excusés : Mmes-MM

Alkofer, Marc, Bravo-Morales, Leromain, Kremmp-Michelat, Remy, Edel, Fuchs

Procurations : M. Brunner à Mme Buchholzer – Mme Laboulais à M. Follain – M. Gay à Mme Kichelewski –  
Mme Boehringer à Mme Donnat – Mme Peltre à M. Wirbelauer – M. Kessler à M. Kuentzler

Secrétaires de séance : Audrey Kichelewski

La séance est ouverte à 10h

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 décembre 2015**  
reporté

**2. Qualité des formations**

B. Tock présente les propositions du plan d'action pour 2016-2017, un document préparé par Guillaume Ducoeur. Il souligne que ces plans d'action sont accompagnés de demandes de financement. Ces propositions comportent :

- le maintien de visites en lycée.
- la poursuite de la mutualisation et du renforcement de la professionnalisation.
- la diffusion de résumés de cours à généraliser, avec l'ajout de courtes bibliographies

*Discussion :*

Jean-Marie Husser demande si l'on sait ce qui pêche encore dans l'accès à l'information. Benoît Tock parle de la complexité et l'abondance des informations. Laurence Buchholzer précise qu'un vademecum des exigences de la licence est en préparation, un lexique des termes de l'université pourrait être ajouté. Elle ajoute qu'il y a de plus en plus d'informations sur le site, ce qui aide beaucoup.

Une suggestion est faite de renforcer l'information donnée aux conseillers d'orientation qui souvent dispensent des informations inadaptées. Des entretiens avec les conseillers d'orientation des lycées pourraient être réalisés par un groupe d'enseignants. Un budget de 2000 euros sera demandé à cet effet.

Vote du Conseil sur ce plan d'action – avec ajout de la demande de financement pour rencontres avec les conseillers d'orientation : adoption à l'unanimité.  
(document en annexe)

### **3. Licence islamologie : histoire et civilisation des mondes musulmans**

*Suite à une demande du ministère d'organiser à Strasbourg une licence d'islamologie*, B. Tock présente la proposition d'une licence d'histoire et de civilisation avant tout dans une approche historico-critique.

*Discussion :*

Le terme d'« islamologie » est le mot scientifique mais pose peut-être problème dans une appellation générale pour le grand public.

- M Schurr et E. Wirbelauer plaident pour le maintien du terme qui est celui scientifique et aussi pour répondre à la demande précise du ministère.

-C. Maurer et D. Lenfant plaident contre car elles estiment que cela contribue à l'isolement de ce champ. C. Maurer rappelle qu'existe une histoire religieuse, différente de l'histoire des religions.

-S. Donnat estime aussi que le terme d'islamologie pose problème et émet des réserves sur le fait que cette licence soit dissociée. Elle plaide plutôt pour une intégration de ces enseignements dans nos parcours existant.

- D. Coulon a transmis ses réserves sur la terminologie essentialisante.

- N. Bourguinat évoque le problème des collègues qui seraient recrutés dans cette licence au niveau de la recherche, cette thématique s'éloignant de l'Europe. Véronique Pitchon, de l'UMR, travaille sur le monde arabo musulman.

-B. Tock explique qu'il s'agit de la première mouture d'un document pour le ministère, qui sera commenté et il faudra alors répondre à ces commentaires. Il s'agira de voir dans quelle mesure nous serons en mesure d'accepter les demandes formulées par le ministère. Concernant le public, la formation risquera dans un premier temps d'attirer des étudiants venus pour conforter leurs croyances et convictions, ce qui n'est pas l'objectif de cette formation. Cette licence s'est inspirée d'une formation existant à l'Université de Louvain, dans la faculté de théologie, qui s'adresse à ceux qui veulent comprendre le monde musulman, pour un usage professionnel. Cette formation amènerait à deux créations de poste en histoire. Le volume horaire pourrait être amendé pour d'autres enseignements à dispenser dans nos licences et masters. B. Tock propose ce projet de la Faculté devant le Conseil suite à la demande du ministère, relayée par l'Université précisément auprès de notre faculté et non d'autres départements.

-J-M Husser rappelle l'ambiguïté du vocabulaire dans ce champ et propose d'éviter le terme « islamologie ». L'enjeu est important, cela peut être une chance d'offrir une filière d'érudition dans ce champ, tarie depuis plusieurs années en France, notamment pour les périodes les plus anciennes. Cela offrirait une formation initiale pour des débouchés professionnels et une réappropriation académique pour une population d'origine musulmane. Mais il est difficile de trancher entre le risque de l'échec de cette formation par manque d'intérêt ou un afflux massif, venant de France ou de l'étranger, qui ne pourra pas être régulé.

-S. Donnat trouve aussi que cette formation est une richesse mais plaide plutôt pour une intégration dans nos formations, ce qui serait un message plus ambitieux, quitte à faire une spécialisation dans le cadre d'un master sur les mondes musulmans.

-J-J Schwien repose le problème de la terminologie. Il dit qu'il y aura un afflux en provenance de l'étranger, le problème se pose déjà en master. Sur le rapport à la recherche, EA et UMR, il faudra faire l'effort de s'adapter et de s'ouvrir. N. Bourguinat pose aussi le problème du recrutement de collègues pour l'histoire contemporaine d'un vivier de candidats dont il sera parfois difficile de déterminer l'objectivité historique, le profil du poste devrait être plus ouvert et non limité à une spécialisation dans les courants de pensée islamique. Cette ligne de spécialisation est supprimée du projet.

- C. Vanderheyde plaide aussi pour l'intégration des collègues recrutés à nos formations.

- H. Doucet propose une intégration de ces enseignements à nos maquettes existantes. M. Schurr rappelle que le collègue recruté en histoire de l'art sera – ou non – spécialiste du monde musulman, auquel cas il faudra l'intégrer à cette formation.

- A. Kichelewski émet des réserves sur une spécialisation dès la première année sur le monde musulman, qui ne s'inscrit pas dans la tradition universitaire française de formations plus généralistes.

-S. Donnat dit qu'il serait préférable d'avoir une spécialisation qui n'arrive qu'en master.

-J-M Husser dit qu'il vaut mieux ce projet qu'une faculté de théologie musulmane à Strasbourg.

-N. Bourguinat pense que ce projet n'est plus à l'ordre du jour. Il souligne que nos débats montrent que le projet a des zones encore à éclaircir, pour éviter la création d'une filière « ghetto » au sein de la faculté, mais il y a des éléments communs, qu'il faudra peut-être renforcer.

-C. Maurer refuse aussi l'isolement de cette formation mais estime que la diversité est peu présente dans notre faculté et que cette formation pourrait y remédier.

-E. Wirbelauer estime qu'il faudrait intégrer dans ce cas d'autres mondes, notamment les mondes juifs. La maquette manque de diversité.

-B. Tock rappelle que les profils de poste incluent une participation aux enseignements existants de notre faculté.

-J-J Schwien appuie la création, certes opportuniste et politique mais de bon sens, de cette formation pour répondre à un problème donné. Il faut adapter nos formations à la conjoncture. Dans le détail, il faudra éviter le cloisonnement de la filière mais le projet le lui-même mérite d'être soutenu.

-M. Schurr appuie ce point, c'est notre devoir d'historien d'apporter un éclairage sur cette culture musulmane. La question est de savoir si nous nous sentons capables de monter un projet de formation et si on doit répondre maintenant à cette occasion ou si on la laisse passer.

-B. Tock appuie cette formation qui permettrait d'enrichir la Faculté de deux collègues élargissant notre champ. Quel est notre projet de sciences historiques ? Répondra-t-elle aux demandes du ministère ?

-D. Lenfant propose d'ajouter une ligne sur les objectifs de la formation : enseignement, métiers de la recherche, coopération économique et culturelle avec les pays musulmans, chargé de mission dans les collectivités locales, communication et médias, entreprises.

Vote sur le principe de la création de cette formation :

Contre : 3                      Pour : 18                      Abstention : 1

Vote sur le nom de cette formation : maintien du terme islamologie ?

Contre : 11                      Pour : 6                      Abstentions : 3

(proposition de maquette en annexe)

#### **4. Processus de recrutement des enseignants-chercheurs**

B. Tock présente 2 propositions concernant le recrutement des EC, l'un de sa part l'autre émanant d'un groupe de travail.

B. Tock présente la proposition de charte et souligne qu'elle n'est pas en conformité avec les textes en vigueur de l'université, après consultation avec le chef des services juridiques de l'Université.

*Discussion :*

-N. Bourguinat n'a pas la même lecture des textes de l'université. Il ne s'agit pas, par cette charte, de mettre la Faculté en contradiction avec les règles communes des autres composantes. L'Université a des recommandations, non des règles de loi. F. Chapot, doyen de la faculté des Lettres, avait pour la charte de sa faculté, fait relire le document, sans problème particulier car c'est une étape en amont, c'est toujours le doyen qui soumet la proposition, mais proposition au préalable discutée. Par ailleurs, cette proposition de charte avait été approuvée en son principe par le doyen, qui fait à présent, de manière surprenante, une contre-proposition.

-J.J. Schwien rappelle que cette approbation avait été formulée dans un email de B. Tock du 5 décembre, ce que conteste ce dernier, selon qui ce message ne signifie pas approbation.

-E. Wirbelauer craint que la procédure proposée par la charte ne fasse qu'augmenter le climat de suspicion au sein de la faculté. Sa proposition serait d'intégrer la possibilité de convoquer une assemblée des enseignants pour obtenir un avis.

Le doyen suggère qu'il n'y ait pas de vote aujourd'hui mais lors d'un prochain conseil.

- S. Donnat demande quels sont les problèmes juridiques posés par la charte.

- B. Tock rappelle que tout texte sera soumis à la validation juridique des services de l'Université. Pour B. Tock, ce système est trop compliqué inutilement et repose sur la méfiance à l'égard des directeurs de composante et des coordinateurs, sans que cela soit justifié ; le fonctionnement par section CNU ne paraît pas être le bon cadre.

-S. Donnat répond que ce document a été inspiré d'un mode de fonctionnement dans une autre faculté, celle des lettres.

-N. Bourguinat souligne que plusieurs coordinateurs ont témoigné de leur difficultés passées à être tous seuls, d'où l'idée de s'adosser à un conseil plus large.

- B. Tock répond que sa contre-proposition établit que les comités soient soumis pour avis au conseil – restreint le cas échéant.

- JM. Husser confirme qu'il s'est senti seul lors de la constitution de comité, mais en ce cas, on peut toujours consulter les collègues. L'examen des propositions en conseil permet cette discussion.

- JJ Schvien ne retrouve pas dans la contre-proposition l'idée d'une discussion nécessaire en amont, ce qui était l'état d'esprit de cette charte. Ne comprend pas l'idée de suspicion, au contraire la charte permet le débat et de poser des questions et recueillir des avis.

-B. Tock rappelle que les profils sont votés en Conseil de faculté au printemps et à l'automne, il y a donc discussion. Il propose d'ajouter à sa proposition l'idée de deux réunions avec le coordinateur, la première où il expose sa démarche, la seconde où il présente son comité.

- N. Bourguinat rappelle que la discussion sur la charte n'a pas été terminée et doit être poursuivie, la proposition initiale doit évoluer plutôt que d'emblée faire une contre-proposition.

- JM Husser voit que dans la charte telle qu'elle est présentée, seront présentes des personnes qui ne sont pas forcément compétentes pour parler sur le poste.

-Pour E. Wirbelauer, c'est un point de débat, deux visions différentes s'opposent pour savoir qui a voix au chapitre, sens plus large ou plus étroit, pour choisir les comités, cela doit être discuté. Il plaide pour la confiance à avoir dans le personnel élu, notamment le doyen.

- N. Bourguinat voudrait disposer du temps nécessaire pour pouvoir retravailler le texte de la charte.

En conclusion, il est décidé que le texte sera retravaillé dans le cadre du groupe de travail ouvert à tous et sera représenté au conseil suivant.

## **5. Collegium**

Le Doyen rappelle l'historique de la mise en place de ces Collegium. Leur rôle est de répondre aux demandes venant de la commission de la recherche. Celui des SHS s'est distingué par son dynamisme. Ils posent cependant des problèmes. Leur direction est tournante, assumée par un directeur de composante déjà très sollicité. Des assemblées générales avaient été mises en place, mais il n'y a plus d'élections depuis 2009 et n'ont plus été réunies depuis longtemps. Le bilan est que le Collegium n'assume plus sa tâche de promotion d'interdisciplinarité.

Leur réorganisation passe par l'élection d'un nouveau directeur, un ancien directeur de composante ou d'unité de recherche, pour trois ans renouvelable une fois. Double mission : relancer le Collegium, il aura plus de temps, avec un budget et une décharge horaire. Un conseil sera élu pour qu'existe une institution représentative. Un appel à candidature sera lancé à tous les anciens directeurs de composantes et d'unités de recherche et aux actuels en fin de mandat

## **6. Divers : aucun**

La séance est levée à 12h30

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 24 février 2016

*Approuvé par le Conseil du 8 mars 2016*

Présents : Mmes – MM

Boehringer, Bruner, Buchholzer, Donnat, Doucet, Follain, Gay, Jacquemin, Kichelwski, Lenfant, Maurer, Schurr, Schwien, Vanderheyde, Wirbelauer, Kuentzler, Leromain, Remy, Propeck, Schweitzer

Excusés : Mme Alkofer

Procurations : Mme Kremp-Michelat à Mme Remy – M. Doucet à Mme Jacquemin à partir de 12h – M. Follain à Mme Lenfant à partir de 12h – Mme Maurer à M. Wirbelauer à partir de 12h30

Secrétaires de séance : Mme Lenfant – Mme Favier

La séance est ouverte à 10h40

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 décembre 2015 et du 14 janvier 2016**

L'approbation du PV du 18 décembre est reportée.

M. Schwien demande les modifications suivantes sur le PV du Conseil du 14 janvier :

p2. *Suite à une demande du ministère d'organiser à Strasbourg une licence d'islamologie*, B. Tock présente la proposition d'une licence d'histoire et de civilisation avant tout dans une approche historico-critique.

p2, *Véronique Pitchon travaille sur le monde arabo-musulman*

p4 -Point 4

*B. Tock présente deux propositions concernant le recrutement des enseignants-chercheurs, l'une de sa part, l'autre émanant d'un groupe de travail.*

*En conclusion : Il est décidé que le texte sera retravaillé dans le cadre du groupe de travail ouvert à tous et sera représenté au conseil suivant.*

Le PV ainsi modifié est approuvé à l'unanimité

**2. Demande de financement au titre des projets facultaires**

M. Tock propose que la Faculté apporte son soutien financier au projet de M. Quenet « Ana Zigguratim » financé par l'Idex en lui octroyant la somme de **500 € sur la ligne budgétaire « projets facultaires »**.

S. Boehringer approuve cette proposition précise, mais déplore que d'une manière générale les crédits aillent aux projets déjà fortement soutenus. En quelque sorte, « on ne prête qu'aux riches ». Benoit Tock dit qu'il comprend tout à fait cette remarque.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

### 3. Organisation du processus de recrutement des enseignants-chercheurs

Avant d'étudier la proposition de charte présentée par un groupe de travail de la FSH, M. Tock rappelle le processus de recrutement des EC d'une manière générale.

Au cours du printemps, le profil de poste est établi et transmis lors du Dialogue de gestion. Auparavant il a fait l'objet d'un vote du Conseil et d'une réunion entre le doyen et le vice-président RH pour faire un état des demandes, des priorités de la faculté et des possibilités entrevues par le VP.

1. En octobre, il y a une nouvelle discussion entre le doyen et le VP RH. Dans la même période, le Conseil de Faculté examine de nouveau les profils et les retouches éventuellement. Son vote engage définitivement les profils.
2. Mi-novembre, le VP RH adresse au doyen un message indiquant les décisions finales : ce sont des propositions soumises courant décembre au CA, qui suit en principe les préconisations du VP RH.
3. A partir de la mi-novembre commence le processus de constitution des comités de sélection, processus complexe et long étant donné les équilibres à respecter.

Le Conseil en vient à examiner la proposition de charte. Une discussion s'engage sur la méthode à suivre et l'on s'accorde finalement à partir de cette proposition et à en discuter les articles un à un.

B.Tock pose la question de la valeur qu'il conviendra de reconnaître à ce document. Sera-t-il contraignant ou non ?

Les rédacteurs de la charte disent avoir pensé à un code de bonne conduite qui ne serait pas juridiquement contraignant.

B. Tock rappelle que d'après les textes en vigueur la composition des comités de sélection est transmise par le coordinateur.

C. Maurer signale que si le Conseil était appelé à voter sur la liste à l'étape 3, seuls les cadres A du Conseil devraient pouvoir voter sur un poste de cadre A.

Le Conseil décide de modifier en conséquence les trois paragraphes d'introduction comme suit.

*« La charte est un code de bonne conduite qui a pour objectif de préparer le processus de recrutement des enseignants de notre faculté en permettant à l'ensemble des collègues concernés d'y avoir une implication active et de soutenir de manière collective la direction de la faculté et le coordinateur, ou la coordinatrice, dans leur tâche. Les avis recueillis ~~sont~~ ne sont pas juridiquement contraignants, ~~la direction et le conseil de la Faculté restant souverains dans les choix ultimes, selon les textes en vigueur et préservent la souveraineté de ces derniers.~~*

*En bonne déontologie, les collègues qui seraient potentiellement candidats aux postes ouverts s'abstiendront de participer à ~~ces réunions de consultation~~ l'ensemble du processus.*

*La charte est animée par la conviction que c'est en se donnant des règles que l'on peut éviter tensions et logiques de suspicion et promouvoir **l'objectivité**, la transparence et la collégialité. »*

La discussion s'engage sur la phase 1 qui concerne l'établissement du profil du poste. L'essentiel de la discussion porte sur le paragraphe 2, c'est-à-dire sur le principe et les modalités d'une réunion ouverte à tous et qui s'ajouterait aux réunions existantes du Conseil de Faculté et du Conseil d'équipe.

B. Tock met en avant les risques de renforcement du localisme liés à une réunion ouverte à tous. N. Bourguinat et S. Boehringer invoquent le besoin d'ouverture, de collégialité et de transparence. B. Tock rappelle que la collégialité et la transparence existent déjà puisque les profils de poste sont discutés et éventuellement amendés lors d'un Conseil d'équipe et de deux Conseils de Faculté ouverts à tous.

M. Schurr propose la suppression du paragraphe 2 qui prévoit une réunion ouverte à tous les enseignants-chercheurs de rang égal et supérieur à celui du poste. JP. Gay se prononce au contraire pour son maintien. Il demande un vote sur la phase 1.

B. Tock demande au Conseil de voter sur le principe de voter immédiatement sur la phase 1  
Oui : 7 - Non : 8 - Abstentions : 5

Le Conseil décide de trancher plus tard sur le principe et les modalités éventuelles d'une réunion supplémentaire.

La discussion passe ensuite à la phase 2 (constitution d'un comité de sélection). Le premier point discuté est la nomination du coordinateur.

B. Tock rappelle que d'après les textes de l'Université c'est le doyen qui nomme le coordinateur. N. Bourguinat dit qu'à ses yeux la charte n'est pas en contradiction avec ces textes puisqu'il n'est pas exclu que le coordinateur soit suggéré par l'assemblée.

B. Tock ne comprend pas pourquoi il faudrait restreindre aux personnes présentes la possibilité de proposer des noms. Il faudrait en outre prévoir le cas où la liste établie lors de cette réunion s'avérerait insuffisante.

A l'issue d'une discussion on s'accorde à considérer que le coordinateur pourrait prendre de nouvelles initiatives pour établir une liste conforme aux exigences légales et compatible avec les multiples contraintes (calendrier, disponibilités personnelles...).

On décide en conséquence d'amender le texte de l'étape 2 :

*« Si le vivier est insuffisant, le coordinateur est libre de contacter d'autres collègues ».*

Concernant l'étape 2 et la présidence du futur comité de sélection le Conseil s'accorde à ajouter la précision suivante *« sauf s'il en est légalement empêché ».*

Concernant les élections de rang B (paragraphe 1) on prévoit d'associer à la réunion de concertation un représentant de rang B *« au moins ».*

Concernant l'étape 3 on prévoit que le Conseil s'y prononcerait seulement sur « la régularité » du processus suivi.

A l'issue de cet examen linéaire du texte, B. Tock rappelle les deux points de divergence sur lesquels une décision n'a pas encore été prise.

1. Phase 1, paragraphe 2, le Conseil vote sur le principe d'une réunion intermédiaire ouverte à tous les enseignants-chercheurs  
Oui : 8 – Non : 8 – Abstentions : 4

2. Phase 2, étape 1,

B. Tock propose la formulation suivante : « l'assemblée suggère le nom du coordinateur » plutôt que le texte proposé étant donné que d'après les textes de l'Université c'est le doyen qui nomme le coordinateur. C'est finalement la formulation « Elle vote également sur le nom de la personne chargée de coordonner le comité de sélection, que la direction de la composante nomme dans cette fonction » qui est retenue.

Vote pour adopter le texte du projet de charte : 8 pour – 6 contre – 5 abstentions

Un nouveau vote a lieu concernant la phase 1, et aboutit à ce résultat :

Oui : 8 – Non : 8 – Abstentions : 3

Les membres du Conseil recherchent une formule consensuelle et parviennent à la solution suivante :

*« Ce profil est débattu ~~sans vote et le cas échéant modifié et amendé~~ dans le cadre d'une réunion ouverte à tous les EC de rang égal et supérieur à celui du poste, quelle que soit leur section CNU. Cette réunion est convoquée par la direction de la composante, qui en assure la modération. ~~Aucune procuration n'y est acceptée.~~ »*

Le Conseil vote sur l'ensemble du texte amendé.

Pour : 10 – Contre : 2 – Abstentions : 7

#### 4. Divers

Valentin Kuentzler arrive à la fin de son mandat en tant qu' élu étudiant au Conseil et signale qu'il a pu constater la difficulté à représenter l'ensemble des étudiants.

Il propose pour la rentrée prochaine l'élection de 2 délégués par année et par filière. Ces derniers pourraient se réunir régulièrement avec les élus au Conseil afin d'assurer une meilleure représentation étudiante. On pourrait également mettre en place une boîte aux lettres qui permettrait de recueillir des remarques ou demandes à soumettre aux élus.

Le prochain conseil est prévu le 8 mars à 10h

La séance est levée à 13h10

## **Charte sur le processus de recrutement des enseignants-chercheurs à la Faculté des Sciences historiques de l'Université de Strasbourg**

La charte est un code de bonne conduite qui a pour objectif de préparer le processus de recrutement des enseignants de notre faculté en permettant à l'ensemble des collègues concernés d'y avoir une implication active et de soutenir de manière collective la direction de la faculté et le coordinateur, ou la coordinatrice, dans leur tâche. Les avis recueillis ne sont pas juridiquement contraignants, et préservent la souveraineté de ces derniers.

En bonne déontologie, les collègues qui seraient potentiellement candidats aux postes ouverts s'abstiendront de participer à l'ensemble du processus.

La charte est animée par la conviction que c'est en se donnant des règles que l'on peut éviter tensions et logiques de suspicion et promouvoir l'objectivité, la transparence et la collégialité.

### **Phase 1. Établissement du profil du poste**

A l'issue d'une réunion de concertation entre les responsables de la composante et de la (ou des) unité(s) de recherche concernée(s) et les membres de l'Institut concerné, un profil de poste est rédigé.

Ce profil est débattu sans vote dans le cadre d'une réunion ouverte à tous les EC de rang égal et supérieur à celui du poste, quelle que soit leur section CNU. Cette réunion est convoquée par la direction de la composante, qui en assure la modération.

La fiche de poste ainsi adoptée fait l'objet d'un vote de la part du Conseil d'équipe de l'UR concernée et du Conseil de Faculté.

### **Phase 2. Constitution du comité de sélection**

#### **Étape 1.**

Une réunion est convoquée par la direction de la composante. Elle est ouverte à tous les collègues de rang égal et supérieur à celui du poste mis en jeu, sans exclusive de discipline ou de section.

Aucune procuration n'est acceptée.

L'assemblée désigne un modérateur. Chaque collègue présent est invité à proposer des noms de membres extérieurs et de membres internes. L'assemblée en dresse une liste. Elle vote également sur le nom de la personne chargée de coordonner le comité de sélection, que la direction de la composante nomme dans cette fonction.

#### **Étape 2.**

Le coordinateur ou la coordinatrice se réunit avec les personnes identifiées par la fiche de poste comme référents recherche et enseignement et avec les responsables de la composante et de l'UR concernée (si ce ne sont pas les mêmes). En cas d'élection de rang B, un représentant de rang B au moins de l'Institut ou du Département concerné est associé à cette réunion de concertation.

Ils s'accordent sur le choix des membres du comité de sélection en puisant dans le vivier défini lors de la réunion préalable des enseignants-chercheurs. Si le vivier est insuffisant, le coordinateur est libre de contacter d'autres collègues.

Ils s'assurent de la conformité de la composition du comité avec les règles nationales et les recommandations internes de l'Université de Strasbourg.

Il est admis que le coordinateur ou la coordinatrice présidera le futur comité, sauf s'il en est légalement empêché. Dans le cas où il ou elle n'entrerait pas dans le comité, on s'accorde sur le choix de la personne appelée à le présider.

A toutes les étapes, en cas d'égalité des votes, la voix du directeur ou de la directrice de la composante est prépondérante.

#### **Étape 3.**

Le Conseil de Faculté se prononce par un vote sur la régularité du processus. La liste est ensuite transmise à la DRH pour validation définitive par le Conseil académique restreint.

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 8 mars 2016

*Approuvé par le Conseil du 20 avril*

Présents :

Mme Boehringer (à partir de 10h30), M. Brunner, Mme Buchholzer, Mme Donnat, M. Husser, Mme Jacquemin, Mme Maurer, M. Schwien, M. Wirbelauer, Mme Remy, M. Edel, M. Schweitzer

Excusés :

M. Kuentzler, Mme Leromain, Mme Kremp-Michelat, Mme Fuchs

Procurations :

Mme Boehringer à M. Schwien (jusqu'à 10h30), M. Follain à M. Wirbelauer, Mme Kichelewski à Mme Maurer, Mme Laboulais à M. Brunner, Mme Lenfant à M. Husser, Mme Vanderheyde à Mme Donnat, Mme Propeck à M. Edel

Invités : M. Humm

Secrétaires de séance : JM. Husser – C.Favier

La séance est ouverte à 10h

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 décembre 2015 et du 24 février**

Approuvés tous les deux à l'unanimité.

**2. Master interdisciplinaire Mondes anciens**

Le projet est présenté par M. Humm (cf document joint), soulignant la longue tradition académique que représentent les sciences de l'Antiquité dans notre Université, leur actuel dynamisme, et l'interdisciplinarité de ce diplôme qui réalise un souhait porté par de nombreux collègues depuis plusieurs années.

E. Wirbelauer précise que les étudiants seront inscrits selon leur filière disciplinaire et qu'ils obtiendront un diplôme dans la mention de celle-ci. Ils auront en S4 un séminaire commun de recherche, sur le modèle de ce qui est pratiqué dans les Masters d'Archéologie et d'Histoire des religions ; il se tiendra en S4, comme le font déjà les Masters d'Archéologie et de Théologie.

S. Donnat demande des précisions sur l'identité du diplôme dans ce contexte interdisciplinaire et JJ. Schwien insiste sur l'importance de son intitulé. M. Humm rappelle que le supplément au diplôme précise les détails des enseignements suivis ; B. Tock ajoute que dans la future nomenclature, où la spécialité disparaît, l'intitulé du parcours apparaît au-dessus de la mention.

A la question de JJ. Schwien, M. Humm précise que le stage prévu est fixé à trois semaines.

*Mme Lefèvre* souligne l'intérêt de cette interdisciplinarité pour les étudiants préparant ensuite les

concours du patrimoine. M. Humm pense qu'il faudra veiller à adapter, sinon les enseignements, du moins les exigences à des étudiants issus de disciplines différentes.

M. Humm informe également le Conseil qu'un comité de pilotage sera mis en place pour ce diplôme. Le Conseil émet l'avis que les membres de ce comité représentent les disciplines et non les composantes.

A l'issue de cet échange, le Conseil accepte la création et la maquette proposée de ce parcours interdisciplinaire, ainsi que le principe de la représentation des disciplines au comité de pilotage :

15 oui                      3 abstentions                      1 refus de vote

### **3. Projet de formation binationale avec l'Université de Trèves**

E. Wirbelauer présente au Conseil un avant-projet d'accord pour un diplôme conjoint de Licence franco-allemande avec l'Université de Trèves, rendu nécessaire par la croissance constante des effectifs dans la licence Histraba du côté de Strasbourg, alors que Bamberg peine à engager des étudiants dans ce cursus. De plus, Trèves souhaite également un parcours franco-allemand en Master, ce qui répond aussi à un besoin qui se fait sentir à Strasbourg du côté des étudiants de la Licence Histraba qui voudraient poursuivre en Master dans un tel cadre. L'Université de Trèves a déjà présenté le projet en conseil le 11 février dernier. Le projet devrait être présenté conjointement à l'Université franco-allemande (UFA) le 31 octobre 2016, ce qui implique d'achever le dossier pour la fin juin.

E. Wirbelauer demande au Conseil son accord et son soutien pour poursuivre dans ce sens, ainsi que l'aide de collègues intéressés pour construire la maquette Licence + Master, en histoire et en histoire de l'art.

A. Jacquemin demande ce qui advient du parcours Histraba. E. Wirbelauer dit qu'il reste en place au moins jusqu'en 2019, mais que l'avenir est mal assuré en raison des très faibles effectifs d'étudiants venant de Bamberg. Mais on pourrait aussi poursuivre avec les deux partenaires, Trèves et Bamberg, en donnant à chaque parcours une spécificité.

JM. Husser demande pourquoi ce genre de partenariat est conclu avec des Universités moyennes du côté allemand, ce qui engendre ces disparités d'effectifs et de moyens. E. Wirbelauer répond que ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais les grandes universités ont déjà leurs partenariats. Plusieurs réponses convergent, dont C. Maurer, pour dire que la France est peu attractive pour l'Allemagne, et Strasbourg en particulier, car pas assez « française », trop proche.

L. Buchholzer souligne l'intérêt pour les étudiants de la Licence Histraba de pouvoir poursuivre en Master franco-allemand.

Après cet échange, le Conseil donne son accord unanime à ce projet et mandat à Eckard Wirbelauer pour poursuivre.

#### **4. Diplôme d'université de Langues anciennes**

B.Tock fait un rapide état du fonctionnement, très satisfaisant, avec un nombre d'inscrits bien supérieur à ce qui était attendu pour une 1<sup>re</sup> année : 50 inscrits (dont 12 pour l'égyptien). Le Conseil doit se prononcer sur trois modifications des règles actuelles pour la rentrée 2016 :

- ajout du latin patristique dans la liste des langues proposées ;
- pour les modalités d'évaluation : évaluation en EAD pour le S1 et en présentiel pour le S2 ;
- une rémunération pour les enseignants dès le 1<sup>er</sup> étudiant inscrit : 1HTD par inscrit.

Le Conseil adopte ces modifications à l'unanimité.

#### **5. Modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2016-2017**

JM. Husser fait une demande de modification pour l'histoire des religions en L2 et en L3 : les 2 épreuves avec convocation.

L. Buchholzer propose la demande d'une dérogation à la règle des coefficients de 50% maximum par épreuve dans le cas des UE à 3 ECTS qui ne comportent que deux épreuves ; il faut permettre que l'une des deux épreuves ait plus de poids que l'autre. Proposition de coefficients 2 et 3 pour les deux épreuves.

Sur proposition de S. Boehringer, l'évaluation du latin en niveau 3 comptera une épreuve de version d'au moins 1h30.

Les MECC de la licence d'histoire et d'histoire de l'art, Humanités, licence professionnelle Guide conférencier, des masters d'histoire, histoire de l'art sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

#### **6. Licence Histoire et civilisation des mondes musulmans**

B.Tock fait part au Conseil de l'avancée du projet. Il informe que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a officiellement annoncé la création d'une Licence d'« islamologie » à Strasbourg et que le recrutement du 1<sup>er</sup> des deux postes promis est assuré pour cette année. Le 2<sup>e</sup> viendra sûrement l'an prochain, peut-être encore cette année. Si le MESR n'a pas repris l'intitulé de la Licence voté par le Conseil, il n'a rien objecté pour l'instant à notre proposition de maquette ni à notre calendrier. Mais on reste en attente d'une confirmation explicite.

Revenant sur le terme « islamologie », couramment utilisé par le MES et par la presse en général, plus rapide et plus simple dans les discussions, B.Tock propose au Conseil de reprendre la discussion et de revenir éventuellement sur l'intitulé de la Licence précédemment voté pour y introduire la référence à l'islamologie. De nombreuses voix s'élèvent immédiatement pour s'opposer à une telle remise en question d'une décision récente du Conseil, d'autant qu'un tel vote n'est pas prévu à l'ordre du jour. L'enjeu est celui de la perception immédiate du contenu d'un tel parcours par un public extérieur à l'université ; même si le terme « islamologie » désigne bien, dans les milieux de la recherche, le type d'étude que nous proposons, il n'est pas aussi clair dans le grand public où il entretient la confusion avec la théologie musulmane.

#### **7. Offre de formation 2018-2022**

En vue des travaux futurs sur le renouvellement de notre offre de formation, B.Tock attire l'attention du Conseil et de ceux qui seront à la tâche sur le « schéma directeur » du Ministère. Plusieurs points sont à retenir, dont :

- un tronc commun aux parcours d'une même mention en L1, les enseignements communs se réduisant à 60 % en L2 ;
- l'encouragement à la création de doubles licences ;
- le rappel du volume de 1500 heure sur les trois années de Licence, ce qui nous laisse de la marge, car nos licences sont actuellement en-dessous de ce volume horaire.

#### **8. Pas de point divers**

La séance est levée à 12h30

## Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques du 20 avril 2016

*Approuvé par le Conseil du 24 mai 2016*

### Présents :

Mme Boehringer, M. Brunner, Mme Donnat, M. Gay, M. Husser, Mme Jacquemin, Mme Kichelewski, Mme Lenfant, Mme Maurer, M. Schurr, M. Riojos, M. Fontanille, Mme Spielewoy, Mme Bargach, Mme Meyer, M. Parétias, Mme De Rougemont, M. Bodé, Mme Legendart, Mme Krempp-Michelat,

### Excusés :

Mme Laboulais, Mme Propeck, M. Schweitzer

### Procurations :

M. Brunner à Mme Buchholzer (à partir de 12h), Mme Vanderheyde à Mme Donnat, M. Wirbelauer à M. Schurr, M. Zimmermann à Mme Spielewoy

Secrétaires de séance : Mme Boehringer – Mme Favier

La séance est ouverte à 10 heures

M. Tock accueille les étudiants nouvellement élus au Conseil, chacun se présente. Il indique que Mme Chantal Risser a été désignée par la Région Grand Est en remplacement de Mme Schalck comme personnalité extérieure au Conseil de Faculté.

### **1. Approbation du procès-verbal des conseils du 8 mars 2016 et du 22 mars**

#### Conseil du 8 mars

Les propos attribués à Mme Lenfant appartiennent en réalité à Mme Lefèvre.

Avec cette modification, le PV est approuvé à l'unanimité

#### Conseil du 22 mars, point 3.1 :

Mme Boehringer souhaite ajouter la motion qui n'avait pas été jointe dans le précédent compte rendu :

*« Le Conseil de la Faculté des Sciences historiques tient à signaler aux instances de l'Université de Strasbourg et au Ministère de l'Enseignement supérieur qu'il n'est pas satisfait des conditions dans lesquelles il a été placé pour procéder à l'élaboration de la maquette de la nouvelle licence "Histoire et civilisation des mondes musulmans" et au recrutement qui y est lié. Le caractère d'urgence n'a pas offert le temps de réflexion et de concertation souhaitable pour un tel projet. »*

Motion non adoptée : 5 voix contre, 5 voix pour et 7 absentions.

Mme Boehringer ajoute une information importante : il y a une semaine, un étudiant élu lui a signalé qu'il avait levé la main, et sa voix n'a pas été comptée. Elle lui a demandé pourquoi il ne l'a pas signalé et il lui a répondu que très souvent les étudiants sont exclus du vote et qu'il n'a pas osé demandé, car l'ambiance était tendue et qu'il n'était pas du tout à l'aise. Il s'avère ainsi, ajoute Mme Boehringer, que si les voix avaient été bien comptées, la motion aurait été adoptée.

Elle pense qu'il convient de s'interroger sur ce qui a conduit à une telle atmosphère, et demande à ce que les nouveaux étudiants n'hésitent pas à se signaler si leur voix a été oubliée

Pour le pv modifié :

1 contre  
12 ne prennent pas part au vote  
8 pour

Le PV est adopté

## **2. Dialogue de gestion**

M. Tock rappelle qu'il s'agit d'une rencontre annuelle entre les instances de l'Université et la direction de la Faculté au cours de laquelle est présenté le projet stratégique de la Faculté.

Les négociations portent sur les postes d'enseignants -chercheurs et sur les heures complémentaires.

Il y a 3 postes de Maître de conférences vacants depuis le 1<sup>er</sup> sept 2015 (Histoire et archéologie de l'Orient, Histoire du Moyen-Age et Histoire contemporaine).

S'ajouteront 2 postes en 2016, celui de JP. Gay élu professeur à l'Université de Louvain et celui de C. Brelaz élu professeur à l'université de Fribourg.

Une discussion s'en suit sur les postes à pourvoir pour l'année prochaine, les postes devront être justifiés. Il y a aussi une demande de 2<sup>e</sup> maîtrise de conférence pour la licence monde musulman.

Le prochain Conseil appelé à se prononcer sur ces postes se tiendra vers le 16 mai.

M. Tock enverra le texte du projet stratégique aux élus étudiants.

Mme Maurer demande quel sera le calendrier pour le recrutement des ATER.

M. Tock indique que la 1<sup>ère</sup> vague aura lieu en mai et la 2<sup>ème</sup> en juin.

Nous disposerons d'un poste d'ATER ministériel pour l'Histoire romaine et d'un poste d'ATER pour l'histoire contemporaine et de 2 postes pour l'Histoire moderne dont 1 partagé avec le Jardin des Sciences (histoire des savoirs et des collections).

## **3. Licence histoire et civilisation des mondes musulmans**

M. Tock rappelle le contexte.

Suite à une demande du Ministère, la FSH a élaboré un projet qui vise à la formation des étudiants pour mieux connaître et comprendre les mondes musulmans dans une dimension historique et linguistique. Il s'agit d'un parcours de la licence histoire avec comme débouché potentiel, des métiers en lien avec les mondes musulmans, coopération culturelle, économique, recherche, milieux politique, renseignements... ou la poursuite en master.

La communication a commencé au niveau interne, article dans les DNA, conférence de presse semaine prochaine, avec le Président et le Vice-président.

La formation ne sera pas dans APB cette année, compte tenu des délais.

Aujourd'hui le Conseil doit se prononcer sur la maquette de la licence en vue de la CFVU, le tableau présenté est une base, à modifier, à discuter.

La discussion portera sur le nombre de crédits ECT portés par cette licence : 30 ou 36 ECTS par semestre ou 36 (licence renforcée )

M. Tock indique que la formule à 36 ECTS en ferait une formation plus exigeante en quantité de travail, et nous permettrait d'examiner les dossiers de candidatures.

Il faudrait inciter les étudiants à dossier scolaire faible ou issus de bac technologiques ou bac-pro à s'inscrire plutôt en filière classique.

La question se posera pour l'année prochaine lorsque la licence sera dans APB.

Le Conseil étudie la maquette

UE A

Une question sur la limite XXe ou XXie siècle pour l'UEA S5.

Travail personnel est remplacé par « **mémoire de licence** ».

Question de M Schurr pour savoir si le cours peut être mutualisé, l'option Art de l'islam serait ouverte à l'ensemble des étudiants.

S Donnat et C. Vanderheyde, dont elle se fait l'écho, demande pourquoi Histoire des religions est prévu en S3 et en S4. C'est l'équilibrage de la formation qui est avancé. L'UE « histoire des arts de l'islam » sera une formation plus générale, et utile à des étudiants.

Une étudiante demande quel est le volume horaire, cela lui semble élevé.

M. Tock indique que la licence compte 250 h /semestre – ce qui est le minimum théorique imposé par le Ministère.

Question sur les heures de cours arabe.

Le poste de PRAG d'arabe n'a pas été créé cette année au département d'arabe.

Est discutée la possibilité d'ajouter des heures à Spiral.

Alain Beretz et M. Deneken donnent leur appui à cette initiative.

Priorité dans le département des langues données au Chinois cette année, nous informe G. Ducoeur.

B.Tock négociera des heures complémentaires au cours du dialogue de gestion.

UEB

Cours pour non spécialistes de la licence d'histoire

Mais ces cours sont déjà bien chargés, il faudra les dédoubler (les TD en tout cas)

Inés Bargach demande pourquoi la formation commence par le moyen âge ? pourquoi pas par l'antiquité ?

B.Tock répond que l'enseignement n'est pas assuré en semestre impair et que cette question est à réfléchir dans la prochaine offre de formation.

UEC

Enseignements imposés : méthodologie, projet professionnel

UED

UED' (ajoutée en cours de route) – pourrait être intégrée à l'UED

Alternance entre histoire des doctrines de l'islam et histoire religieuse

UEF

Enseignement obligatoire d'une autre langue en lien avec les mondes musulmans  
Initiation à littérature sur textes traduits pour alléger la 1<sup>ère</sup> année.

Possibilité d'intégrer ces enseignements en UEG (et de supprimer l'UEH)

UEG : Langue vivante étrangère

UEH : options

S. Donnat indique que si nous inscrivons cette licence dans un parcours international elle devra porter 30 ECTS.

C. Vanderheyde propose de fusionner l'UEE et UEF.

Un débat s'ensuit sur l'importance de la connaissance de l'arabe classique (sur tout le parcours) suivi d'une discussion sur le nombre d'ECTS.

M.Riojo propose de fusionner l'UEF et l'UEG.

M. Gay n'est pas d'accord.

Mme Lenfant est d'accord et précise que dans la pratique nos étudiants lisent l'anglais et l'allemand de toute façon.

M.Riojo souhaiterait qu'au moment de la présentation de la licence à la prérentrée les étudiants soient informés qu'un bon niveau d'anglais est exigé.

JP. Gay demande s'il ne faudrait pas régler la question des ECTS avant tout (30 ou 36).

La question des langues ne se posera pas si c'est une licence renforcée.

D. Lenfant n'est pas d'accord.

S. Boehringer souligne qu'avec 3UE de langue on se dirige vers une double licence histoire langue et civilisation. Il faudrait adapter la licence aux profils des étudiants.

Lorène Spielwey demande si le fait de d'alourdir en ECTS ne pourrait pas poser de problème de validation du diplôme à l'étranger.

B.Tock répond que cela n'est pas un problème.

JM. Husser indique qu'on a fait le choix d'une licence d'histoire et non pas d'islamologie, donc l'étude d'une 2<sup>ème</sup> langue orientale ne s'impose pas. Le choix des langues pourrait se faire l'UE H.

S. Boehringer indique que des choix pourraient être fléchés dans l'UE.

Pour M. Charel Bodé il faudrait soit regrouper UEF et UEG soit supprimer l'UEG et la mettre en option.

B. Tock précise qu'il faut choisir le nombre d'ECTS soit 30 soit 36 et que les décisions que nous prendrons aujourd'hui seront revues l'année prochaine. Il sera probablement plus facile de revoir à la baisse qu'à la hausse.

Mme Bargach demande comment on fera avec les étudiants en contrat pédagogique ? Mme Buchholzer indique que la barre est fixée à 30 ECTS maximum pour les contrats pédagogiques.

Pour G.Ducoeur l'UEF est légitime dans la maquette. La 1<sup>ère</sup> année il s'agit d'un travail sur textes traduits pour découvrir de la langue. Le niveau exigé n'est pas très élevé. Il faut avoir une connaissance du persan et du turc a minima.

B. Tock suggère de reprendre les discussions sur cette UE l'année prochaine

S. Donnat indique que dans l'idéal il faudrait que les étudiants connaissent toutes ces langues, elle est favorable à la fusion de l'UEF et l'UEG. Elle suggère, pour arriver à 30 ECTS de passer l'arabe classique à 3 ECTS.

C. Maurer pense que la question de la place des langues est un peu paradoxal par rapport à la demande d'origine, on nous demandait une formation accessible « grand public », pourquoi faire une formation plus exigeante ?

JPGay estime fondamentale la place de l'arabe classique ainsi que la critique des sources. Il pense que par rapport aux objectifs, le statut de la langue est important.

C. Maurer n'est pas d'accord.

S. Boehringer estime qu'il serait bon d'ouvrir les possibilités de choix et de faire des parcours de spécialisation adaptés pour chaque étudiant.

M. Bodé Charel pense que la spécialisation de la langue interviendra en master, et qu'en licence il s'agit d'initiation.

B. Tock précise qu'il ne conçoit pas l'histoire en opposition aux langues qui ne font qu'enrichir la démarche de l'historien. Il insiste sur le fait qu'une révision de la maquette sera faite l'année. Ce sera de toute façon une licence exigeante.

M. Tock propose de voter :

### **Version présente 36 ect**

Pour : 9

### **2<sup>ème</sup> version à 30 ects**

Passage de l'arabe classique à 3 ECTS et intégration du turc, de l'arabe et du persan dans l'UEG et en choix dans l'UEH.

pour : 13

Cette proposition est adoptée.

JP. Gay et B.Tock tiennent à dire leur déception de ne pas garder la licence renforcée.

Suite à la discussion, S.Boehringer signale un problème dans la façon où le vote a été proposé, de façon précipitée, puisque deux points étaient intégrés dans la même question (les langues et la question de ECTS) et pense qu'il serait plus pertinent de voter chaque point un après l'autre.

Il est proposé au membre du conseil de reprendre le vote en séparant un vote sur les langues et un vote sur les ECTS.

### **Accord à l'unanimité du conseil pour refaire un vote**

### 1. Vote sur le maintien d'une UE F :

Option A : maintien de l'UE F dans son état actuel – pour : 11

Option B : intégration dans l'UEG ou l'UEH – pour : 10 – abst. : 1

**L'UEF est maintenue**

### 2. Vote sur les ECTS

Arabe classique à 6 ECTS : **pour 14**

Ou

Arabe classique à 3 ECTS : abstention 10

### Coefficients

Coefficient **4** pour les UEA et B

### MECC

UEA S1 un écrit de 30'; un oral; un écrit de 2h (avec convocation)

UEA S2 un écrit de 30'; un oral; un écrit de 2h (avec convocation)

UED S1 un oral; un écrit de 2h (avec convocation)

UED S2 un oral; un écrit de 2h (avec convocation)

UED' S1 un oral; un écrit de 2h (avec convocation)

UED' S2 un oral; un écrit de 2h (avec convocation)

Rattrapage : 1 écrit de 2h, pour HDA un oral

### Vote sur les coefficients et sur les MECC :

**Contre : 0**

**Pour : 20**

**Abst . : 2**

JP. Gay propose une réunion bilan dès la fin du premier semestre. B.Tock indique qu'au mois de novembre, le nouvel enseignant fera un bilan.

### 4. Divers

- Sandra Boehringer demande si la mention soutien du « Conseil professoral » sur une des listes des candidats étudiants au Conseil ne serait pas un dysfonctionnement dans l'affichage des listes. À quoi cela correspond-il ? Les étudiants de cette liste disent qu'il s'agit simplement du soutien de quelques enseignants (qu'ils ne nomment pas). Sandra Boehringer demande pourquoi cette mention est apparue sur l'affichage officiel puisqu'elle ne représente aucun conseil ni aucun soutien reconnu par l'institution. Tout cela est-il conforme, demande-t-elle ?

Benoit Tock répond qu'il n'y avait pas prêté attention.

- Responsabilité de la licence : JM. Husser propose que le nouveau collègue ne se voie pas affecter la responsabilité de la licence, et il propose Damien Coulon.

- G. Ducoeur indique le très faible taux de participation des étudiants à l'évaluation des enseignements (6% LS1-2 et 7% LS3). Il rappelle l'importance de ce processus et encourage les étudiants à prendre part à l'enquête annuelle.

- Question sur les contrats pédagogiques : Mme Bargach demande pourquoi la Faculté de Droit a la possibilité d'inscrire dans l'année supérieure les étudiants n'ayant validé qu'un des deux semestres. Elle estime que le système des contrats pédagogiques en cours à la FSH met en difficulté les étudiants boursiers.

M. Tock indique qu'un point pourra être fait lors d'un prochain Conseil.

La séance est levée à 12h45

**Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 24 mai 2016**

*Approuvé par le Conseil du 29 juin 2016*

Présents : Mmes-MM

Alkofer, Boehringer, Brunner, Buchholzer, Donnat, Doucet, Husser, Jacquemin, Kichelewski, Schurr, Schwien, Vanderheyde, Zimmermann, Fontanille, Bargach, Meyer, Paretias, De Rougemont, Lengendart, Remy, Schweitzer

Excusés : M. Follain, M. Edel, Mme Fuchs, Mme Propeck

Procurations : M. Gay à Mme Boehringer, Mme Laboulais à M. Husser, Mme Lenfant à Mme Jacquemin, Mme Maurer à Mme Kichelewski, Mme Peltre à M. Doucet, Mme Krempp-Michelat à Mme Remy

Secrétaires de séance : Mme Jacquemin – Mme Favier

La séance est ouverte à 10 heures

**1. Approbation du PV du Conseil 20 avril 2016**

M. Brunner signale qu'il était présent jusqu'à midi puis a donné procuration à Mme Buchholzer.

Adopté unanimité après cette modification.

**2. Budget rectificatif**

Les modifications portent sur deux points :

- Les recettes supplémentaires fléchées : subvention DRAC pour l'exposition Ziggurat, report subvention Région Alsace 2015 pour aide à publication
  - Les changements de masse
- Voir tableau joint

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité

La présentation de la ligne « Equipement » est l'occasion pour M. Tock de présenter les mouvements dans le corps enseignant.

Les départs :

M. BRELAZ a été élu PR à l'université de Fribourg (Suisse)

M. CHAUVARD a été élu PR à l'université de Lyon2.

M. GAY a été élu PR à l'université de Louvain la Neuve

Les arrivées :

Mme BEN AZZOUNA, MCF Histoire des Arts du Moyen Age

Mme KIEFFER, MCF Histoire des Arts dans l'espace germanique

Mme LEFEVRE-NOVARO, PR Archéologie grecque

M. RICHARD Olivier, PR Histoire du Moyen-âge

Le poste de MCF Histoire des Mondes musulmans est en cours de recrutement.

Mme Boehringer demande si toutes les étapes de la charte pour la constitution des comités de sélection ont bien été suivies pour ce dernier recrutement.

Cette question sera vue lors des points divers du Conseil.

### 3. Dialogue de gestion : projet stratégique 2017

M. Tock dresse la liste des postes vacants, actuellement classés selon l'ancienneté de leur vacance et selon la chronologie des aires chrono-culturelles :

Postes vacants depuis 2015 :

MCF Archéologie de l'Orient ancien

MCF Histoire du Moyen-âge

MCF Histoire contemporaine

Postes vacants depuis 2016 :

MCF Histoire grecque

MCF Archéologie grecque

2 postes MCF Histoire moderne

Mme Buchholzer demande l'ajout du financement du **projet Voltaire** pris en charge par l'IDEX en partenariat avec l'UFR STAPS pour la rentrée. Le projet Voltaire, plateforme pédagogique privée, vise la remise à niveau en orthographe. Depuis deux ans la Faculté y recourt dans l'UE de méthodologie de 1<sup>ère</sup> année et l'UE pro de 3<sup>ème</sup> année.

Autres projets intéressés par la demande de financement : l'accord avec le Louvre, partenariat pour les musées d'archéologie de la Faculté, et le Master interdisciplinaire des Mondes anciens.

Le classement suivant est adopté à l'unanimité :

1. Master interdisciplinaire des Mondes anciens
2. Le Louvre
3. Projet Voltaire

- Heures complémentaires : il s'agit d'un état provisoire à affiner en fonction des services prévisionnels des permanents.

La rencontre « Dialogue de gestion » est prévue le 15 juin

Le projet stratégique est adopté à l'unanimité après ajout p.2 de « romaines et byzantines » à la suite de « monnaies grecques » demandé par Mme Vanderheyde.

Voir document joint

### 4. Mentions de licence et de master (2018-2022)

Le sujet n'est pas urgent, il fera l'objet d'un vote en octobre.

Actuellement l'offre de formation est organisée selon ce schéma : domaines – mentions - spécialités — parcours.

Dans l'offre de formation 2018, les spécialités disparaissent et les licences et masters seront classés par mention. Une grande liberté est laissée pour l'organisation et la dénomination des parcours qui apparaîtront de façon visible sur les diplômes.

Les mentions de licences et de masters sont imposées par le ministère. Pour les licences nous disposerons de deux mentions :

- Histoire

- Archéologie et histoire de l'art

Les textes ministériels prévoient dans le cas de plusieurs parcours pour une même mention de licence 100% de cours commun en 1<sup>ère</sup> année, puis 70% en 2<sup>ème</sup> année. Mais des dérogations seront possibles.

La situation est plus complexe pour les masters. Nous pouvons choisir une mention « chapeau » pour l'ensemble de nos masters, type « Histoire et civilisation... » ou trois mentions : Histoire, Archéologie, Histoire de l'art.

Mais, pour afficher une mention il faut un effectif de 30 étudiants en M2.

Ce chiffre est atteint en Archéologie et Histoire de l'art, mais pourrait ne pas l'être en Histoire du fait de la concurrence du Master MEEF.

Le master d'Histoire des religions pourrait devenir un parcours du master d'Histoire.

Dans le cas des masters interdisciplinaires, le même parcours pourrait apparaître sous des mentions différentes (« Histoire », « Archéologie », « Lettres »...) . Une autre option serait d'avoir une mention « Mondes anciens » et une mention « Mondes médiévaux » puis des parcours dans la discipline d'origine. Mais l'absence de master « Mondes modernes » et « Mondes contemporains » ne permet pas actuellement d'étendre ce modèle à tous les masters.

La liste des mentions de licences et de masters du prochain quinquennal doit être envoyée au ministère cet automne.

Le débat s'engage sur la lisibilité des diplômes pour l'insertion professionnelle (place de la mention et du parcours). Ces points devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des commissions pédagogiques.

## **5. Projet de convention avec le Musée du Louvre**

Ce projet est né à l'occasion de l'exposition Ziggurat organisée à la BNU par M. Quenet. Il s'agit d'étendre un partenariat occasionnel avec le département des Antiquités orientales (Conservateur M. Vincent Blanchard) portant sur un hébergement d'objets pour deux ans à la BNU.

L'idée de cette convention tripartite (Louvre, BNU, Faculté des Sciences historiques) est d'héberger pendant deux ans des objets d'un département du Louvre à la BNU. Pendant cette période, les enseignants concernés par ce département pourraient utiliser les objets en dépôt dans le cadre de leur enseignement. Un conservateur du Louvre viendrait lui aussi assurer un enseignement.

## **6. Projet de convention avec l'université de Kyoto**

Le projet est présenté par M. Humm. (voir document joint)

Il s'agit d'un projet d'accord de coopération internationale avec l'université de Kyoto, concernant des étudiants en master et en doctorat du Département d'Etudes japonaises mais aussi des Facultés de Lettres, Sciences historiques, Sciences sociales et Philosophie.

M. Husser et Mme De Rougemont attirent l'attention sur la différence du niveau exigé dans les deux langues.

Vote : le projet est adopté à l'unanimité sous réserve de revoir le niveau exigé en français (B2 minimum )

## **7. Divers**

### **Point sur les MECC pour 2016-2017**

#### **Sur le master**

Les modalités votées ont posé problème cette année, car trop floues. Les étudiants doivent être informés sur le nombre et la nature des épreuves.

Après des échanges sur les pratiques propres à chaque master et la conclusion que les règles générales de l'Unistra sont inadaptées à nos formations, il est décidé de prendre un temps de réflexion d'un an.

Mais les responsables de master doivent être prêts à fournir les précisions demandées si nécessaire.

#### **Sur la licence**

Le ministère autorise l'Unistra à expérimenter en 2016-2017, pour trois ans, une évaluation continue intégrale, avec intégration de l'évaluation dans la formation de l'étudiant. Ce système implique la suppression de la session de rattrapage.

Cette expérimentation pourra se faire sur 3 ans et sera suivie d'un bilan. Il conviendra de mettre en place un certain nombre d'indicateurs pour l'analyse des résultats.

Chaque composante de l'Unistra doit se prononcer au niveau des mentions de licence avant le vendredi 27 mai.

En cas d'avis favorable le Conseil de faculté du mois de juin se prononcera sur les MECC.

Il est prévu au minimum 2 évaluations pour les UE à 3 ECTS et 3 évaluations pour les UE à plus de 3 ECTS. Des dérogations sont possibles, et seront en effet demandées, par exemple pour le devoir semestriel (licence en histoire).

Des épreuves de substitution seront organisées pour les étudiants absents justifiés aux épreuves avec convocation.

Le calendrier 2016-2017 étant déjà voté, la mise en place de l'ECL entraînera des modifications : allongement de l'inter-semestre, ajout d'une semaine à chaque semestre ?

Un débat s'organise sur l'évaluation formative pour les étudiants, démarche dans laquelle la FSH s'est inscrite depuis longtemps.

La question des étudiants en contrôle global est soulevée. Plusieurs conseillers soulignent que l'intérêt de la reprise dépend des conditions de travail de l'enseignant et de la participation de l'étudiant.

De nombreuses questions d'organisation pratique sont soulevées (téléscopage des contrôles, élaboration du calendrier complet...)

Tous ces points devront être vus lors du prochain conseil.

#### **Point sur la progression en licence- Droits à bourses**

M. Tock rappelle les règles générales UNISTRA ainsi que la réglementation relative aux droits à bourse :

##### **Règles de progression :**

*La progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.*

*Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 crédits ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de la scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.*

*Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année de licence s'il n'a pas validé la première année de licence.*

##### **Droits à bourse :**

*Un étudiant peut utiliser jusqu'à 7 droits à bourse durant la totalité de ses études supérieures.*

*Le cursus licence ainsi que tout autre cursus d'une durée inférieure ou égale à BAC+3 ne peuvent donner lieu à plus de 5 droits à bourse.*

*Le 3e droit ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 60 crédits, 2 semestres ou 1 année. Le 4e ou le 5e droit ne peuvent être accordés que si l'étudiant a validé au moins 120 crédits, 4 semestres ou 2 années.*

*Ces situations sont appréciées au 1er septembre de l'année pour laquelle la bourse est sollicitée.*

*Les étudiants passant en année supérieure bénéficient d'un droit à bourse quel que soit le nombre de crédits validés.*

#### **Point sur la constitution du comité de sélection du poste de MCF Histoire et civilisation des mondes musulmans**

M. Tock reprend la question de Mme Boehringer portant sur le respect des étapes de la charte lors de la constitution de ce comité, et propose de revenir sur cette question au prochain Conseil.

**La séance est levée à 12h30**

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 29 juin 2016

*Approuvé par le Conseil du 5 septembre*

Présents : Mmes-MM

Alkofer, Boehringer, Brunner, Buchholzer, Donnat, Doucet, Follain, Husser, Jacquemin, Laboulais, Lenfant, Maurer, Schwien, Wirbelauer, Riojo, Bargach, Meyer, De Rougemont, Krempp-Michelat, Remy

Excusés : Mme Fuchs, Mme Propeck, M. Schweitzer

Procurations : M. Gay à Mme Boehringer, Mme Kichelewski à M. Schwien, Mme Vanderheyde à Mme Donnat, Mme Spelewoy à Mme Bargach, M. Paretias à Mme Meyer

Secrétaires de séance : M. Wirbelauer – C.Favier

La séance est ouverte à 13h30

### **1. Approbation du PV du Conseil 24 mai 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Modalités d'évaluation des connaissances et compétences**

L'Unistra est en attente de l'arrêté du ministère permettant l'expérimentation de l'ECI sans rattrapage. Toutes les composantes proches de la Faculté des Sciences historiques passent à ce système.

Le changement principal réside dans la suppression de l'épreuve de rattrapage et la mise en place de l'épreuve de substitution, pour les épreuves à convocation.

Les changements auxquels nous procédons sont présentés dans les tableaux joints.

Les épreuves de substitution devraient être organisées en dernière semaine de semestre dans les créneaux des cours.

Un débat s'engage sur le cas des étudiants salariés dispensés du contrôle continu. Cette évaluation aboutit au résultat que les étudiants en dérogation de CC (salariés, sportifs et artistes haut niveau...) jouent leur semestre sur une seule note, puisque dispensés des épreuves sans convocation.

Pour ces étudiants, il est suggéré de mettre en place un meilleur suivi en leur faisant signer un document contresigné par le responsable de formation, et de leur permettre d'obtenir une 2<sup>ème</sup> note : oral ou devoir maison.

Le principe d'organiser une épreuve supplémentaire obligatoire pour les étudiants dispensés du contrôle continu et en dérogation est adopté à l'unanimité moins une abstention.

En licence d'Histoire de l'art, les épreuves de contrôle continu sont maintenues, les épreuves de rattrapage sont supprimées, des épreuves de substitution sont prévues.

Pour l'histoire des religions, une seule épreuve avec convocation est prévue.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont adoptées à l'unanimité.

### **3. Recrutement d'un MCF en Histoire des mondes musulmans**

Mme Boehringer regrette que l'étape 3 de la charte n'ait pas été respectée.

M. Bourguinat et Mme Boehringer tiennent à souligner des dysfonctionnements dans l'application de la charte lors de la constitution de ce comité de sélection.

M. Husser répond qu'en effet il n'a pas pensé à organiser cette réunion tellement absorbé par l'organisation du comité de sélection.

Mme Boehringer aurait souhaité vérifier la conformité du comité de sélection avec le profil du poste

M. Tock rappelle que la charte est indicative et n'a pas de valeur juridique, on essaiera de l'appliquer l'année prochaine

M. Bourguinat regrette que pour le premier poste auquel ce texte aurait pu être appliqué, la charte n'ait pas été respectée. Il ne voit pas ce qui empêchait la convocation d'une réunion. Il demande un vote pour regretter que la charte n'ait pas été respectée.

M. Husser explique la lourdeur de la démarche pour un constituer un comité de sélection 16 personnes dont 8 membres extérieurs.

Il explique alors le déroulement ainsi que les critères de choix du comité de sélection.

Mme Lenfant indique que pour sa part les choses ne se sont pas déroulées ainsi et que le profil a volé en éclat, privilégiant la doctrine plutôt que l'histoire.

M. Husser indique que le recrutement est celui d'une spécialiste des textes fondateurs de l'islam.

Le conseil ne veut pas se prononcer par un vote sur la régularité de processus de recrutement.

Mme Boehringer souligne que la charte n'a pas été appliquée entièrement. Elle propose cette motion au Conseil : « Le Conseil de faculté, réuni le 28 juin 2016, regrette que les étapes de la constitution du comité de sélection telle qu'elles ont été définies par la « Charte sur le processus de recrutement des enseignants-chercheurs à la Faculté des Sciences historiques de l'Université de Strasbourg » (votée en conseil de Faculté le 24 février 2016) n'aient pas été intégralement respectées. Le Conseil émet le vœu qu'à l'avenir une plus grande attention soit portée au respect du processus tel qu'il a été voté dans la charte. »

Vote : 9 pour, 1 contre, 13 abstentions.

### **4. Informations : recrutements, changements de responsable de formation**

#### **Recrutements**

Daniela Lefèvre-Novaro, PR en archéologie grecque.

Olivier Richard, PR histoire du Moyen Âge.

Nourane Ben Azzouna, MCF en histoire de l'art.

Fanny Kieffer, MCF en histoire de l'art.

Anne-Sylvie Boisliveau, MCF en histoire des mondes musulmans.

## **Responsables de formations :**

Olivier Huck remplace Laurence Buchholzer comme co-responsable de la licence d'histoire.

Anne Corneloup remplace Hervé Doucet et Denise Borlée comme responsable de la licence en histoire de l'art.

Damien Coulon devient responsable de la licence « Histoire et civilisation des mondes musulmans ».

Antoine Follain remplace Isabelle Laboulais comme responsable du master « Histoire et civilisation de l'Europe ».

Michel Humm devient responsable du « Master Interdisciplinaire des Mondes Anciens ».

Rappel : Isabel Iribarren a remplacé en février Benoît Tock comme responsable du « Master d'Etudes Médiévales Interdisciplinaires ».

## **Équipes de recherche**

Catherine Maurer remplace Nicolas Bourguinat comme directeur de l'EA3400 Arche (directeur-adjoint : Marc Schurr)

Michel Humm élu directeur de l'UMR 7044 Archimède (entrée en fonctions : janvier 2018)

## **Direction d'institut**

Loup Bernard remplace Christian Jeunesse comme directeur de l'Institut d'Antiquités Nationales.

Eckhard Wirbelauer a été réélu directeur de l'Institut d'histoire romaine.

## **5. Calendrier budgétaire**

M. Tock rappelle que la mise en place de la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) impliquera de changements techniques importants.

La clôture du budget interviendra plus tôt et l'ouverture plus tard :

La date limite pour les services faits est fixée au début décembre

De ce fait, M. Tock recommande d'éviter l'organisation de colloques en décembre et en janvier, de commander les billets à l'avance.

La date limite d'acceptation de demandes d'achat est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

M. Tock souligne qu'il reste plus de 70 % des crédits dans les instituts, il rappelle que les commandes tardives ne pourront pas être traitées et recommande d'adresser à Myriam avant les vacances les projets d'achats.

## **6. Pas de point divers**

La séance est levée à 15h45

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 5 septembre 2016

*Approuvé par le Conseil du 13 octobre 2016*

Présents : Mmes-MM

Boehringer, Brunner, Buchholzer, Donnat, Doucet, Follain, Husser, Kichelewski, Lenfant, Marc, Maurer, Spielewoy, Bargach, Meyer, Paretias, De Rougemont,, Bodé, Krempp-Michelat, Edel, Propeck, Schweitzer

Excusés :

M. Schurr, Mme Vanderheyde, M. Wirbelauer, Mme Fuchs

Procurations : Mme Jacquemin à Mme Lenfant, Mme Laboulais à M. Brunner, M. Schwien à Mme Donnat, Mme Remy à Mme Krempp-Michelat

Secrétaires de séance : Mme Buchholzer – Mme Favier

La séance est ouverte à 15h

**1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 29 JUIN 2016**

Le PV est adopté à l'unanimité, moins une voix contre.

**2. MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES (MECC) 2016-2017**

B. Tock retrace les nombreux rebondissements qu'ont connus les modalités d'évaluation. L'université de Strasbourg s'est lancée volontairement dans un projet d'évaluation continue intégrale, soit plusieurs évaluations dans le semestre dans chaque UE, pour un meilleur échelonnement du travail. L'ECI se veut formatrice, en s'appuyant sur les corrections pour progresser. L'ECI se conçoit donc sans 2<sup>e</sup> session (rattrapage).

Suite à un recours, le tribunal administratif a estimé que les textes ministériels (arrêté licence) n'exemptaient pas du rattrapage. D'où la mise en place du rattrapage, après une première année de fonctionnement de l'ECI. Dans la mesure où l'université continuait les pourparlers avec le ministère, l'ECI a été maintenue, tout en réintroduisant la 2<sup>e</sup> session, par obligation. En mars, le conseil de faculté a donc voté des MECC de contrôle continu intégral avec rattrapage.

En juin, le ministère a annoncé qu'il accorderait à l'université de Strasbourg un droit à l'expérimentation, qui laissait entrevoir la possibilité pour la rentrée d'un retour à l'ECI, sans rattrapage. De ce fait, le conseil de faculté s'est prononcé fin juin sur de nouvelles MECC sans rattrapage.

En juillet, le ministère est cependant revenu sur le droit à l'expérimentation des universités engagées dans l'ECl. Il est donc nécessaire de rediscuter des MECC, qui constituent un point important de la vie universitaire.

Trois choix sont possibles :

- maintien de l'ECl avec rattrapage (ce qui a été voté en mars)
- retour au système terminal avec rattrapage. Une épreuve par UE
- système terminal, assorti de contrôle continu

B.Tock souligne que l'ECl n'est pas compatible avec le rattrapage. Il s'agit aussi d'envoyer un signal à l'université et au ministère. Si le rattrapage est imposé, il n'y a plus lieu de maintenir l'ECl. Néanmoins, depuis plusieurs années, les formations de la faculté sont entrées dans un système de contrôle continu et sont convaincues de son utilité.

Ce qui est proposé à ce conseil est donc le changement de l'appellation globale du système : passage de l'ECl à un **système terminal** avec contrôle continu.

Deux questions successives se posent au conseil, dont le choix sera transmis à la CFVU pour vote le 14 septembre :

- fonctionnement en ECl ou en contrôle terminal avec contrôle continu complémentaire ?
- dans ce cas, quels sont les ajustements à mettre en place ?

La discussion s'ouvre. S. Donnat demande pourquoi se prononcer pour cette rentrée alors que les maquettes vont revues cette année.

B. Tock répond qu'il s'agit surtout d'une question politique et d'une question de principe. Le contrôle continu est entré dans les mœurs de la faculté ces dernières années. Dans cet effort important, il y avait un projet cohérent, qui supposait la suppression du rattrapage. Puisque désormais le ministère dit qu'il n'y aura pas de suppression du rattrapage, il est opportun de changer de système, sans rompre avec le contrôle continu qui a un réel intérêt.

S. Boehringer et J.Y. Marc vont dans le même sens : affirmer qu'on ne veut et qu'on ne peut pas faire du contrôle continu intégral et du rattrapage en même temps, sans pour autant tout bouleverser.

Jean-Marie Husser demande quel sera l'impact du choix sur le calendrier. T. Brunner répond que dans les deux cas, il y aura 15 semaines. On se calerait sur le 2<sup>e</sup> calendrier dans le cadre du système terminal. Sans les épreuves de substitution, le calendrier retrouve plus de souplesse. Il y a avant tout une dimension symbolique marquée par un changement terminologique (les épreuves sans convocation deviendraient des épreuves de contrôle continu, les épreuves avec convocation des épreuves terminales). En histoire, pas de changement prévu pour les majeures (toujours 3 ou 4 notes), mais un allègement pour les options par exemple.

Les représentants des étudiants font préciser les modalités de contrôle pour les étudiants dispensés d'assiduité : épreuve terminale et en cas d'absence, 2<sup>e</sup> session.

J.Y. Marc considère la démarche simple et souhaitable car elle clarifie les choses. Il demande s'il y aurait dans le principe une distinction dans les MECC selon le nombre d'ECTS ou entre majeure et mineure.

B. Tock répond qu'il n'y a pas de caractère systématique. Il y a des matières qui supposent un contrôle continu pour un entraînement permanent. Un des mérites de l'ECl est de nous avoir obligés à réfléchir à l'évaluation intégrée dans la formation. Le changement de système est une manière de reprendre la main sur nos épreuves. Là où il y a plusieurs épreuves, c'est que l'on est convaincu que cela est nécessaire. Sans induire des changements fondamentaux, le contrôle terminal laisse plus de libertés à la faculté dans les modalités (contrôle continu ou non pour telle ou telle UE) et dans les coefficients.

A.-S. Boisliveau souligne que pour les cours de langues, le contrôle continu et l'existence de plusieurs épreuves au cours du semestre est par exemple préférable.

Le conseil vote d'abord sur le choix d'un système : ECl ou contrôle terminal avec contrôle continu 2016-2017. Les résultats du vote sont les suivants :

Maintien ECl : 0 voix

Contrôle terminal : 15 voix

Abstentions : 9 voix

Dans un second temps, le conseil doit se prononcer sur les aménagements concrets et procède licence par licence après une présentation des MECC envisagées par les responsables de licence.

### **Licence mondes musulmans**

Les MECC se sont précisées depuis les tableaux diffusés :

Au S1, oral de 30 min au lieu de 15 ; UE5 : écrit d'une heure (et non un choix entre écrit et oral) ; UE6 : pour l'instant maintien de l'alternative oral 20 min ou écrit d'une heure.

Au S2, changements du même ordre ; un écrit pour l'histoire de la religion musulmane ; maintien de l'alternative oral/écrit pour l'UE4 et UE6.

Un correctif est à faire dans le tableau pour l'histoire de l'art : pas d'oral et un écrit d'une heure.

Les MECC présentées avec ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

### **Licence archéologie**

B. Tock fait quelques propositions qui vont dans le sens d'une harmonisation entre durée de l'examen de 2<sup>e</sup> session et la durée de l'écrit terminal au S1 et au S3.

Pour les méthodes de l'archéologie en S3, après discussion avec les responsables de licence, le rattrapage est maintenu à 1h.

S4 : archéologie de l'Europe tempérée, rattrapage à 1 h

S5 : méthodes de l'archéologie, rattrapage passé à 2h

S6 : archéologie du Proche Orient et de l'Égypte, passer rattrapage à 2h, comme l'épreuve terminale.

Le conseil adopte ces MECC à l'unanimité.

### **Licence histoire**

T. Brunner explique le parti pris de maintien des acquis du contrôle continu notamment dans les UE à gros crédits (périodes historiques) et en langues. Des correctifs ponctuels sont faits dans les UED, comme au S1 pour l'écrit de recherche documentaire en méthodologie, qui dure 1h et non 1h30.

Pour les UEE et UEF (cours thématiques ou transpériodiques), passage à une note. , ce qui facilite la gestion de ces cours à plusieurs enseignants. Le contrôle terminal devient effectif ici.

En 2<sup>e</sup> année, pour l'histoire des religions, J.M. Husser demande de rajouter un oral en S3 et S4 en plus de l'écrit qui est inchangé.

En langues, maintien du contrôle continu.

Le conseil adopte ces MECC à l'unanimité

### **Histoire de l'art**

B. Tock souligne qu'il y avait deux épreuves avec convocation dans l'ECl. Si l'on passe au contrôle terminal, il s'agit d'intégrer les deux épreuves en une ou de maintenir les deux, avec une épreuve de contrôle continu + une épreuve terminale. A. Corneloup souhaite retenir la deuxième option. 1<sup>re</sup> épreuve : contrôle de connaissances sur l'ensemble des matières et épreuve terminale sur l'un des deux cours par tirage au sort.

Le conseil adopte les MECC à l'unanimité.

#### 3. POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA FACULTE

Peu de choses sont faites en direction des anciens jusqu'à présent, alors que la faculté a besoin de garder des contacts avec eux. B. Tock propose de réaliser un bulletin de liaison sur support numérique : un ou deux n° par an, qui présentent l'actualité de la faculté. Le 1<sup>er</sup> numéro portera sur les nouvelles formations. Il comportera un éditorial du doyen, une présentation des formations par les responsables de formation et quelques pages sur les recrutements, les mouvements de personnel.

#### 4. POINT BUDGETAIRE

La gestion comptable change et implique de clôturer les comptes très tôt : Les bons de commande doivent être émis le 1<sup>er</sup> novembre au plus tard, ce qui suppose des demandes

déposées avant le 1<sup>er</sup> octobre, et traitées dans l'ordre d'arrivée. Si ce calendrier n'est pas respecté, le risque est de laisser des reliquats. L'argent non dépensé au 1<sup>er</sup> octobre pourra être réaffecté.

## 5. DIVERS

Les salles 115, 116, 117 sont désormais équipées de vidéoprojecteurs, mais pas d'ordinateur dans les salles. La logique est de remplacer les ordinateurs dans les salles par des ordinateurs portables pour chaque enseignant-chercheur, ce qui suppose une concertation dans les acquisitions entre les équipes de recherche.

La salle 102 remplacera la 143 et sera équipée par la DUN en vidéoprojecteurs.

Les représentants étudiants évoquent le Diplôme universitaire d'engagement étudiant et interrogent le conseil sur la reconnaissance de cet engagement dans certaines UE des formations en sciences historiques. Ce point doit être abordé prochainement au sein de la faculté.

S. Boehringer demande s'il y aura prochainement des élections pour la direction du département d'histoire. B. Tock répond que cette fonction est nécessaire, la difficulté à répartir les services transversaux en juin-juillet l'a encore montré. Des élections auront lieu prochainement.

Un test proposé par la SOPHAU et la SHMESP à destination des néo-bacheliers sera effectué dans les 1ers CM d'histoire moderne et médiévale au S1.

Les étudiants en histoire de l'art souhaitent davantage d'informations sur la question des stages.

Un point est fait sur les inscriptions à la licence histoire et civilisation des mondes musulmans. 16 inscriptions sont prévues.

Les représentants des masters et doctorants demandent quelle place est prévue pour les suppléants. B. Tock rappelle que selon une règle universitaire, le suppléant intervient si le titulaire ne peut plus exercer sa charge d'élu. Il ne peut pas le remplacer en cas de maladie ou d'absence. Le titulaire donne procuration à un membre du conseil s'il ne peut pas venir. B. Tock suggère de demander aux élus étudiants de la CFVU d'où vient cette disposition.

Les étudiants élus, anciennement en L3 et passant en master, ne sont plus titulaires. Leurs suppléants doivent alors prendre leur place. Les démissionnaires doivent écrire à Mme Favier. Le secrétariat contactera les suppléants selon l'ordre des voix obtenues lors de l'élection.

Il faudra également refaire une élection pour pouvoir le poste de MCF au conseil vacant après départ de J.P. Gay.

Les travaux de la bibliothèque commune avancent bien. L'installation du mobilier devrait bientôt commencer. La bibliothèque devrait être prête entre la Toussaint et la fin d'année. La salle 127, future salle du conseil, sera aménagée plus tard.

La séance est levée à 16h45

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 13 octobre 2016

*Approuvé par le Conseil du 12 décembre 2016*

Présents : Mmes-MM

Buchholzer, Follain, Jacquemin, Kichelewski, Lenfant, Peltre, Vanderheyde (à partir de 10h30), Wirbelauer, Meyer, Paretias, De Rougemont, Bodé, Legendart, Krempp-Michelat

Excusés : Mmes-MM

Brunner, Donnat, Marc, Edel, Fuchs, Propeck, Risser, Schweitzer

Procurations :

M. Husser à M. Follain, Mme Laboulais à Mme Buchholzer, Mme Maurer à Mme Kichelewski, M. Schurr à M. Wirbelauer, M. Schwien à Mme Vanderheyde (à partir de 10h30), Mme Vanderheyde à Mme Jacquemin (jusqu'à 10h30), Mme Remy à Mme Krempp-Michelat

Secrétaire de séance : C. Favier

La séance est ouverte à 9h

1. Approbation du PV du Conseil du 5 septembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2. Budget 2016-2017

M. Tock indique que la dotation 2016-2017 est en légère hausse, environ 2500 €, ceci s'explique en partie par une inscription prévisionnelle de recettes en formation continue.

Mme Waeckel présente le projet de budget 2016-2017.

Il est prévu 10 000€ sur la ligne investissement, cette somme sera consacrée à l'achat de matériel audio-visuel et informatique, le passage à Windows 10 nous obligeant à remplacer un certains nombres de postes obsolètes. M. Tock souhaite que chaque enseignant-chercheur soit équipé d'un ordinateur portable compte tenu de la suppression progressive des ordinateurs fixes dans les salles de cours.

Les lignes Pilotage et Formations ne comportent pas de changement important, on notera cependant une légère diminution des vacances de rentrée, la suppression des vacances pour les bibliothèques d'Histoire. Les vacances pour la bibliothèque des Arts sont maintenues, et des heures de vacances sont prévues pour l'ouverture de la salle de ressources numériques.

La répartition du solde entre masters et instituts est établie selon les critères habituels, en tenant compte du nombre d'enseignants par institut et du nombre d'inscrits dans les formations.

Mme Jacquemin donne lecture d'une lettre de Mme Vanderheyde à propos de la dotation des instituts.

*« Si certains directeurs d'instituts manquent de transparence dans les décisions prises au sujet du programme annuel des dépenses de l'institut dont ils ont la charge, il est important qu'ils y remédient en discutant avec les autres membres de leur institut de la politique budgétaire à adopter.*

*Tenter de pallier ce problème en accordant à chaque institut un budget variant en fonction du nombre de personnes qui y sont rattachées constitue une solution préjudiciable pour les petits instituts qui ne comportent qu'une ou deux personnes, qui verront ainsi leur budget sérieusement diminuer. Or ce budget qui atteint 700 à 800 euros par an suffit tout juste à acheter quelques ressources documentaires et à inviter un conférencier. Pour les disciplines rares (notamment l'Égypte, l'Orient et Byzance)*

*ces maigres ressources sont indispensables pour fonctionner en achetant les livres indispensables et pour assurer un minimum de rayonnement pour compenser le manque d'effectifs de ces instituts.*

*Un effort de transparence dans les dépenses de la part des plus grands instituts serait donc une solution qui permettrait de contenter tout le monde tout en préservant la diversité de l'offre de formation de notre Faculté. »*

*C. Vanderheyde*

M. Tock regrette quant à lui la répartition actuelle des budgets d'institut, soulignant la disparité des crédits disponibles par enseignant selon qu'il appartienne à un petit ou à un gros institut. Il souhaite par ailleurs que les directeurs d'institut préparent et discutent de la répartition du budget en conseil d'institut.

Le budget 2016-2017 est voté à l'unanimité  
(voir document en annexe)

M. Tock remercie Mme Waeckel pour la qualité de son travail.

### 3. Formations avec Trèves

M. Wirbelauer présente le projet de formation Licence et Master avec l'université de Trèves dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2017.

La licence comprend 2 semestres communs, le 2<sup>ème</sup> organisé à Trèves et le 5<sup>ème</sup> organisé à Strasbourg.

La 1<sup>ère</sup> année de master sera organisée à Strasbourg, la 2<sup>ème</sup> à Trèves.

Tous les étudiants s'inscriront dans les séminaires proposés par la faculté au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre, ce qui est positif pour la Faculté.

A la question de M. Humm sur le contenu du séminaire TRISTRAL, M. Wirbelauer indique qu'il s'agit d'un séminaire de réflexion commune organisé sur quatre demi-journées.

Le projet TRISTRAL n'est pas destiné à remplacer HISTRABA : nous avons des effectifs suffisants pour les deux accords. Mais les menaces qui pèsent sur la pérennité d'HISTRABA renforcent l'intérêt de développer TRISTRAL.

Vote : les maquettes de Licence (TRISTRAL) et Master (TRISTRAM) sont approuvées à l'unanimité  
(Voir les maquettes en annexe)

### 4. Postes d'enseignants-chercheurs

Sept postes de Maître de conférences sont vacants - certains pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive - ou susceptibles d'être vacants : MM Gay et Brelaz ayant obtenu un poste à l'étranger gardent la possibilité de demander leur réintégration.

Nous n'obtiendrons pas tous les postes cette année, mais probablement entre 2 et 5.

A cela, s'ajoute le 2<sup>ème</sup> poste MCF pour la licence Histoire et civilisation des mondes musulmans obtenu l'année dernière.

Il n'y a pas de question sur l'ensemble du processus, M. Tock demande au Conseil de valider les fiches de profil de poste et de classer les demandes de postes.

#### **1. MCF Assyriologie et archéologie du Proche-Orient ancien**

M. Quenet présente le poste (vacant depuis 2 ans). Le profil est réorienté vers l'assyriologie. L'objectif est de renforcer la formation en langues orientales anciennes et la recherche afin d'avoir à Strasbourg un pôle « Proche-Orient ancien ».

Les enseignements porteront sur l'histoire et l'archéologie du Proche et du Moyen-Orient anciens ainsi que sur les langues et épigraphie du Proche-Orient ancien. Le candidat prendra en charge en outre les cours de sumérien et d'akkadien du DU de langues anciennes.

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

## **2. MCF Archéologie classique (grecque et/ou romaine)**

Mme Lefèvre présente le poste. Le candidat assurera un enseignement en histoire de l'art et en archéologie grecque et romaine dans les deux premières années de licence et, en fonction de sa spécialité, soit en archéologie grecque, soit en archéologie romaine pour la troisième année de licence et les masters.

Le candidat sera spécialiste des sculptures grecques ou romaines (implication dans le musée des moulages), et ses recherches seront en relation avec les axes de recherche de l'UMR.

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

## **3. MCF Histoire grecque classique et hellénistique**

Mme Lenfant présente le poste. Le candidat, de profil généraliste, assurera les cours d'histoire grecque en licence, les cours porteront sur la Grèce antique période classique et période hellénistique. Il fondera son enseignement sur les différents types de sources, il participera à la formation des étudiants en préparation aux concours d'enseignement, et sera chargé de cours plus techniques tels que l'épigraphie ou la numismatique. La maîtrise du latin et du grec est exigée, la maîtrise de l'allemand et anglais serait un plus. En ce qui concerne la recherche, le candidat s'intégrera aux programmes de l'équipe Archimède consacrés aux mondes grec et romains.

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

## **4. MCF Histoire du Moyen Âge: pratiques de l'écrit et échanges culturels, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles**

Mme Buchholzer présente le poste (vacant depuis 2 ans). Le candidat assurera des cours en licence et en master : Histoire du Moyen-âge, méthodologie, sciences auxiliaires, paléographie latine, française et médiévale et ancien français.

Ses recherches porteront sur l'écrit comme objet d'histoire en lien avec axes de recherche de l'EA3400-Arche.

M. Follain suggère de supprimer la présentation des deux unités de recherche ARCHE et Archimède qui alourdit inutilement le profil. Mme Vanderheyde rappelle que l'étude du monde byzantin aurait besoin d'un poste.

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions

## **5. Histoire moderne des mondes germaniques (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)**

Le poste est présenté par M. Follain. Les enseignements portent sur l'histoire moderne (XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle). Le/la collègue recruté(e) sera susceptible d'intervenir dans les trois années de licence, en master recherche et enseignement (MEEF) et préparation à l'agrégation sous forme de cours (CM) et de travaux dirigés (TD). Les recherches porteront sur l'histoire des mondes germaniques du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

## **6. MCF Histoire moderne : Histoire des cultures de l'écrit (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)**

Le poste est présenté par M. Follain. Les enseignements porteront sur l'histoire moderne dans les 3 niveaux de licence, la méthodologie et l'encadrement de mémoire en master, la participation à la préparation aux concours d'enseignement, et les enseignements méthodologiques et transversaux.

Le/la collègue renforcera la recherche en histoire culturelle, il/elle s'impliquera plus particulièrement dans l'axe « Sources, savoirs, corpus ». Le/la collègue recruté-e mènera des recherches sur les cultures de l'écrit aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ses travaux porteront sur l'histoire des usages de l'écrit

Après une remarque de Mme Jacquemin sur la pertinence d'étendre le profil au XVI<sup>e</sup> siècle, les conseillers décident de maintenir la période XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>. La période du XVI<sup>e</sup> étant déjà couverte par deux des enseignants de l'institut d'histoire moderne.

A la demande de Mme Lenfant, le terme « scripturalité » est remplacé par « pratiques de l'écrit ».

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

#### **Poste 7 – MCF XIX<sup>e</sup> – histoire politique - France et Europe de l'Ouest**

Mme Kichelewski présente le poste (vacant depuis 2 ans). Il s'agit d'un profil large qui couvre les besoins en formation en licence et en master ainsi que les questions de concours.

En recherche, il s'agit de compléter l'offre de l'institut : histoire politique contemporaine, France et Europe de l'ouest.

M. Follain fait remarquer que le texte présente les axes de recherche de 2013-2017 et qu'il faudrait présenter les axes 2018-2022.

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

M. Tock demande un classement indicatif qui ne gêne pas la négociation avec le vice-président Ressources humaines.

La proposition suivante est approuvée à l'unanimité par le Conseil :

1. Archéologie de l'Orient ancien
- 2 Histoire contemporaine
2. Histoire du Moyen Âge
- 4 Histoire moderne – mondes germaniques
- 5 Archéologie classique
- 6 Histoire grecque
- 7 Histoire moderne - Culture

#### **Poste 8 MCF Histoire des mondes musulmans (XVI<sup>e</sup> – milieu XX<sup>e</sup> siècle)**

M. Tock présente le poste. L'enseignant(e) recruté(e) participera au développement d'une formation ayant débuté en 2016 : la licence « Histoire et civilisation des mondes musulmans ». L'objectif de cette formation est de donner une présentation générale des mondes musulmans dans leur profondeur et leur diversité historiques. Maîtrisant l'arabe classique (et/ou d'autres langues d'aires musulmanes en fonction de son aire de spécialisation), formé aux disciplines historiques, le/la collègue recruté assurera des enseignements sur l'histoire des mondes musulmans du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

Mme Lenfant suggère d'indiquer « *et d'autres langues* » plutôt que « *et/ou d'autres langues* ».

Vote : le profil du poste est approuvé à l'unanimité

#### 5. Architecture des formations

L'université souhaite disposer dès le début de l'année la liste des mentions pour lesquelles les composantes souhaitent qu'elle obtienne l'accréditation. Le projet pour la Faculté des sciences historiques 2018-2022 se présente ainsi :

##### Licence :

- Mention Histoire, avec 4 parcours :

Histoire, parcours Histoire et civilisation des mondes musulmans, Histraba, TRISTAL

- Mention Histoire de l'art et Archéologie, avec 2 parcours :

Histoire de l'art, Archéologie

#### Licence professionnelle

- Mention Guide-conférencier

#### Masters

- Mention archéologie, avec 4 parcours :

Archéologie des mondes anciens, Archéologie du territoire, Architecture et Archéologie, Mondes anciens-Archéologie (interdisciplinaire)

- Mention Histoire, avec 5 parcours :

Histoire, Histoire des mondes germaniques, Histoire et sciences sociales des religions, TRISTRAM, Mondes anciens-Histoire (interdisciplinaire)

- Mention Histoire de l'art

- Mentions Mondes médiévaux, avec 3 parcours :

Archéologie, Histoire, Histoire de l'art

- Mention Mondes anciens

- Islamologie (en projet)

Des discussions portant sur la création d'un master comme suite de la licence Histoire et civilisation de mondes musulmans sont en cours. La Faculté pourrait participer à un master pluridisciplinaire sur l'islam et les mondes musulmans en lien avec l'IEP, les facultés de Sciences sociales et Langues vivantes.

M. Tock indique que de nombreuses questions se posent encore, en termes de contenu, de postes...

Un débat s'engage sur l'intitulé à retenir pour la mention, Islamologie ou Mondes musulmans .

M. Tock rappelle que le terme Islamologie est un terme scientifique, utilisé en anglais et en allemand.

M. Quenet souligne qu'il ne s'agit pas d'un problème lexical, il estime qu'il faudrait avoir un débat.

M. Wirbelauer souhaite savoir quelle mention et quel intitulé sont utilisés par les universités parisiennes.

Mme Kichelewski indique que l'Université de Paris 1 propose un parcours Mondes musulmans en licence.

Mme Peltre rappelle qu'il faut distinguer *islam* et *Islam*. Elle souligne que le Musée du Louvre comporte un département des « Arts de l'Islam ».

M. Humm propose la création d'une mention « Sciences de l'Islam ».

M. Tock interroge le Conseil sur le principe de demander une nouvelle mention au MEN (sans que cela n'engage la Faculté à l'ouverture de cette mention).

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

La question suivante porte sur l'« étiquette » souhaitée :

- Mondes musulmans : 7 voix pour
- Islamologie : 2 voix pour

L'architecture de l'offre de formation est approuvée moyennant ce changement.

#### 6. Convention avec le Musée du Louvre

M. Quenet présente ce projet de convention tripartite, entre le musée du Louvre, la BNU et l'Unistra.

L'idée de cette convention est d'héberger pendant trois ans des objets d'un département du Louvre à la BNU. Pendant cette période, les enseignants concernés par ce département pourraient utiliser les objets en dépôt dans le cadre de leur enseignement. Un conservateur du Louvre viendrait lui aussi assurer un enseignement.

M. Tock précise que ce projet n'a aucun coût pour la Faculté et qu'en outre il permettra un enrichissement de l'enseignement.

Vote : le projet de convention est approuvé à l'unanimité

7. Référentiel

L'enveloppe attribuée pour le référentiel d'activités des enseignants-chercheurs est répartie selon des normes fixées par l'Université.

Vote : le référentiel est adopté à l'unanimité (voir document en annexe)

8. Jurys

Les jurys sont nommés par le Président de l'Université sur proposition du Doyen, le vote du Conseil n'est pas nécessaire.

Voir document en annexe

9. Organigramme de la Faculté

M. Tock présente l'organigramme de la Faculté et demande un vote sur la désignation des responsables de formation et des chargés de mission uniquement.

Vote : L'organigramme est approuvé à l'unanimité.

Voir document en annexe

10. Soutenances des PIR et des mémoires de masters

La règle suivante est adoptée à l'unanimité :

**En Master, un jury de soutenance (PIR et M2) est composé au minimum de 2 personnes, dont au minimum un HDR pour le jury de M2.**

11. Divers

M. Tock indique une augmentation du nombre d'inscrits cette année, en particulier suite à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> année du DU Langues anciennes et de la 1<sup>ère</sup> année de la licence Histoire et civilisation des mondes musulmans.

La séance est levée à 12h20

Procès-verbal du conseil de la Faculté des sciences historiques  
du 12 décembre 2016

*Approuvé par le Conseil du 16 janvier 2017*

Présents : Mmes-MM

Brunner, Buchholzer, Donnat, Doucet, Follain, Hassler, Jacquemin, Kichelewski, Schwien, Wirbelauer, Bargach, Meyer, De Rougemont, Bodé, Remy, Edel

Excusés : Mmes-MM

Husser, Laboulais, Maurer, Schurr, Propeck

Procurations :

Mme Boehringer à Mme Kichelewski, Mme Vanderheyde à Mme Jacquemin, M. Paretias à Mme Meyer, Mme Legendart à Mme De Rougemont

Secrétaires de séance : M. Wirbelauer – C. Favier

La séance est ouverte à 11h.

M. Tock accueille M. Eric Hassler, nouvellement élu au Conseil.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 13 octobre 2016**

Le PV est approuvé à l'unanimité

**2. Désignation des personnalités extérieures**

M. Tock rappelle que le Conseil compte 8 personnalités extérieures. Leur mandat est arrivé à échéance.

Parmi elles, quatre sont désignées par la Région Grand-est, l'Eurométropole, le Conseil général du Bas Rhin et la CCI. M. Tock contactera ces instances pour qu'elles nomment un représentant.

Quatre sont choisies par les membres du Conseil. Il s'agit actuellement de M. Basarzman (APHG), Mme Fuchs (Musées), Mme Propeck (Faculté de Géographie), M. Schweitzer (BNU).

M. Tock demande aux membres du Conseil de bien vouloir lui transmettre des suggestions pour mi-janvier.

### 3. Conseil de perfectionnement

M. Tock rappelle les statuts de la Faculté prévoient que le Conseil siège annuellement en *Conseil de perfectionnement*. Il est important de le réunir cette année dans la perspective de nos nouvelles maquettes.

Il est souhaitable d'inviter d'autres personnalités extérieures pour nourrir les réflexions sur notre future offre de formation. M. Tock invite les conseillers à lui transmettre des noms, il souhaite réunir ce Conseil courant février.<sup>1</sup>

### 4. Qualité des formations

M. Ducoeur présente le bilan de l'évaluation portant sur les L1 et les L3 pour l'année 2015-2016.

Le taux de réponse est de plus en plus faible, il est donc difficile de tirer des conclusions, les résultats n'étant représentatifs.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible taux de réponse, en particulier le mode de communication du questionnaire aux étudiants et la longueur du questionnaire (118 questions, c'est beaucoup trop long d'après les étudiants élus au Conseil).

Les points forts de la Faculté sont les mêmes que les années précédentes : les programmes, les ressources documentaires et matérielles. Les points à améliorer portent sur les évaluations, l'accès à l'information et l'insertion professionnelle.

Un plan d'action sera mise en place pour l'année prochaine.

Voir bilan ci-joint.

### 5. Gestion des étudiants en situation de handicap

Cette année nous comptons 30 étudiants en situation de handicap pour lesquels il faut prévoir une organisation spécifique des examens (tiers temps, matériel spécifique, salle à part...).

M. Thomas Brunner et Mme Sandra Krempp, référents Handicap, font déjà beaucoup de choses, mais notre mode de fonctionnement actuel ne permet plus de répondre à tous ces besoins et nous rencontrons de vrais problèmes d'organisation des examens.

M. Tock souhaitait faire un point d'information aujourd'hui et envisage d'organiser un débat de fond avec la Mission handicap.

### 6. Accès en master – nouvelle procédure

Une proposition de loi est en cours de discussion en ce moment, elle porte sur l'accès au diplôme de master.

Elle prévoit la possibilité de définir des capacités d'accueil et de sélectionner à l'entrée du Master (et non plus en M2).

Par ailleurs une plateforme d'information intitulée « [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) » sera mise place prochainement.

---

<sup>1</sup> La date retenue est le 9 février 2017 de 16h à 19h salle Tauler

Nous sommes donc amenés à définir une capacité d'accueil pour chacun de nos masters (au niveau de la mention, de la spécialité ou du parcours). Cette capacité ne pourra pas être inférieure au nombre d'inscrits cette année, elle inclura les redoublants et les étudiants venant de l'étranger.

Et à fixer une liste des pré-requis pour accéder à chaque master.

M. Tock souhaite engager le débat, la décision sera prise lors du prochain Conseil au mois de janvier.

## **7. Divers**

- Le collégium SHS tiendra le 26 janvier une séance particulière consacrée aux enseignements transversaux en licence (méthodologie, stages, pré-professionnalisation, UE de langues, épistémologie, etc.)
- Organisation des examens en L3 – Question soulevée par Mme Bargach  
Les étudiants de L3 d'histoire regrettent que les examens soient organisés en semaines 13 et non pas au mois de janvier, et ceux de L3 Archéologie constatent que les examens sont trop concentrés (3 examens en 2 jours). D'une manière générale les étudiants regrettent le manque de communication, et l'absence de semaine de révision.  
Mme Donnat et M. Schwien remercient Mme Bargach et précisent que tout sera revu l'année prochaine.

Mme Bargach souligne le fait que certains étudiants ont dû changer d'option ou de Devoir Semestriel en cours de semestre et que ceci a pu les mettre en difficulté.

M. Tock indique que la multitude des choix et options nous impose de nombreuses contraintes (problème de salles, problème d'équilibrage des groupes ...) ce qui explique pourquoi certains étudiants ont dû changer de cours. Un système de préinscription est envisagé pour l'année prochaine. Il invite les étudiants ressentant des difficultés à prendre contact avec les responsables de licence dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 12h30